

**DÉLIBÉRATION**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LOCMIQUELIC**

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 01 octobre 2024
ID : 056-265600536-20240703-D2024_024-DE

Le trois juillet à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le jeudi 27 juin 2024

**Étaient présents :** Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Annie BLAIZOT, Anne LE LAUSQUE, Hélène NIO, Marie-Noëlle LE HONSEC, Anne GERMAIN, Joël AUDRAN

**Absents excusés :** Erwan MARTEIL

**Absents :** François NICOLLE

**Secrétaire de séance :** Annie BLAIZOT

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h15. Madame BLAIZOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**D2024-024- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal du 3 juin 2024 adressé le 27 juin 2024 aux membres du CCAS,

Il convient, à ce titre, que les membres du Conseil d'Administration le valident ou demandent à le modifier.

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, le procès-verbal du Conseil d'administration du 3 juin est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

**- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le 3 juillet 2024

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT  
Le secrétaire

